Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 049-214900417-20230117-DCM2023_01_002-DE

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 janvier 2023

Convocation du 10/01/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 17

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de janvier à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusés :
M. LEJEUNE Jacques représenté par M. BOUCHER Yves
M. CANONNE Julien représenté par Amélie JAMET

Secrétaire de séance : Mme JAMET Amélie

DCM2023-01-002 **Forêt de Courcy – programme d'actions 2023 :**
Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur l'Adjoint au Maire, délégué à la forêt, présente le programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2023.

Il s'agit des travaux suivants :

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 049-214900417-20230117-DCM2023_01_002-DE

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE 2023			
☐ Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 9.B Cloisonnement tous les 10m, 2.5m de largeur dans un peuplement en régénération naturelle avec des pins maritimes matures (>30cm de diamètre)	3,58	KM	
☐ Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 9.B Dégagement des semis de pin maritime de la concurrence du genêt, des tiges de châtaignier et de chêne	3,25	HA	
☐ Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 18.B Partie Ouest de la parcelle et sous-unités en régénération, à ouvrir sur 3.15ha Partie Est : entraxe de 10 mètres dans la continuité des cloisonnements existants (azimut 280°) Partie Ouest : entraxe de 10 mètres (azimut 295°) Sous-unité en régénération de pin maritime et sous-unité en régénération de feuillus (chêne)	3,20	KM	
☐ Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 18.B Mettre en valeur la régénération de pin maritime (dans la sous-unité de gestion)	0,57	HA	
☐ Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 19.B Ouverture de cloisonnements de 2.5m de largeur avec un espacement de 8m Sur la sous-unité de gestion de la parcelle 19.B	0,32	KM	
☐ Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 19.B Dégager le genêt, les pins maritimes et les chênes pour mettre en valeur les essences plantées	0,23	HA	
☐ Entretien du périmètre : broyage mécanique Localisation : 1.U, 2.A, 2.B, 3.A Broyage entretien de limite de parcelle	1,43	KM	
Sous-total			**4 630,00 € HT**
			Total : 4 630,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable de principe pour ce programme de travaux 2023 qui sera imputé en section de fonctionnement.

Autorise la signature du devis définitif s'il ne dépasse pas ce prévisionnel.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Amélie JAMET

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

MAIRIE DE BRAIN-SUR-ALLONNES (Maine-et-Loire)